

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2025

Présents : Mrs SAUVAITRE Guy, GARGOUIL Jean-François, BOTTING Nigel,
Mmes DEFORGES Déborah, LAPORTE Karen MICHELET Caroline, GRATON Sidonie,

Quorum : 6

Absents : Mrs SEMY Frédéric, FERRON Fabrice Mme MORANDI Pascale

Pouvoirs : Mme MORANDI Pascale a donné pouvoir à Mme GRATON Sidonie
M. SEMY Frédéric a donné pouvoir à M. SAUVAITRE Guy

Secrétaire de séance : Mme LAPORTE Karen a été nommée secrétaire de séance.

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2025

Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote et adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

1- une décision modificative N° 4 : « En effet, les crédits portant sur les amortissements des fonds de concours « voirie » doivent être réajustés. Le Fonds de concours 2025 a été payé à la Communauté de communes du Civraisien en Poitou et doit être amorti sur l'exercice 2025, les crédits nécessaires sont insuffisants »

2- Loyer de la section Gym : une section Gym voit le jour au 1^{er} janvier 2026 et il convient de fixer le montant du loyer pour l'occupation de la salle des fêtes

3- Résiliation de la convention d'étude d'aménagement et de viabilisation du lotissement « Le Pré Paillet ». Le SIMER abandonne la compétence « travaux publics » et ne pourra donc plus assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de viabilisation du lotissement. La convention est donc devenue caduque

Les membres du conseil municipal acceptent de rajouter ces 3 sujets à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR du 11 décembre 2025

- Renouvellement de l'adhésion à Gîte de France 2026
- Validation du PAD

- DIA(s)
- **Décision Modificative N°4**
- **Résiliation de la convention d'étude d'aménagement et de viabilisation du lotissement « Le Pré Paillet »**
- **Loyer – Section Gym au 01.01.2026**
- Questions diverses

&&&&&&&&&&&&&&



Délibération N° 20251211-1 Renouvellement adhésion gîte de France 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune adhère tous les ans à Gîte de France qui gère la location du gîte communal du parc. Il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à gîte de France pour l'année 2026 et autorise M . le Maire à signer tous documents à intervenir.



Délibération N° 20251127-2 Validation du Périmètre Délimité des Abords de la commune de Chaunay

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14, L.103-6 et R.153-3 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Civraisien en Poitou ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Civraisien en Poitou en date du 11/10/2022 prescrivant la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le code du patrimoine et notamment les articles L.621-30 et suivants ;

Vu la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine en date du 08/07/2016 ;

Vu les dossiers transmis par l'Architecte des Bâtiments de France;

Le Maire précise au Conseil municipal que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 08 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique.

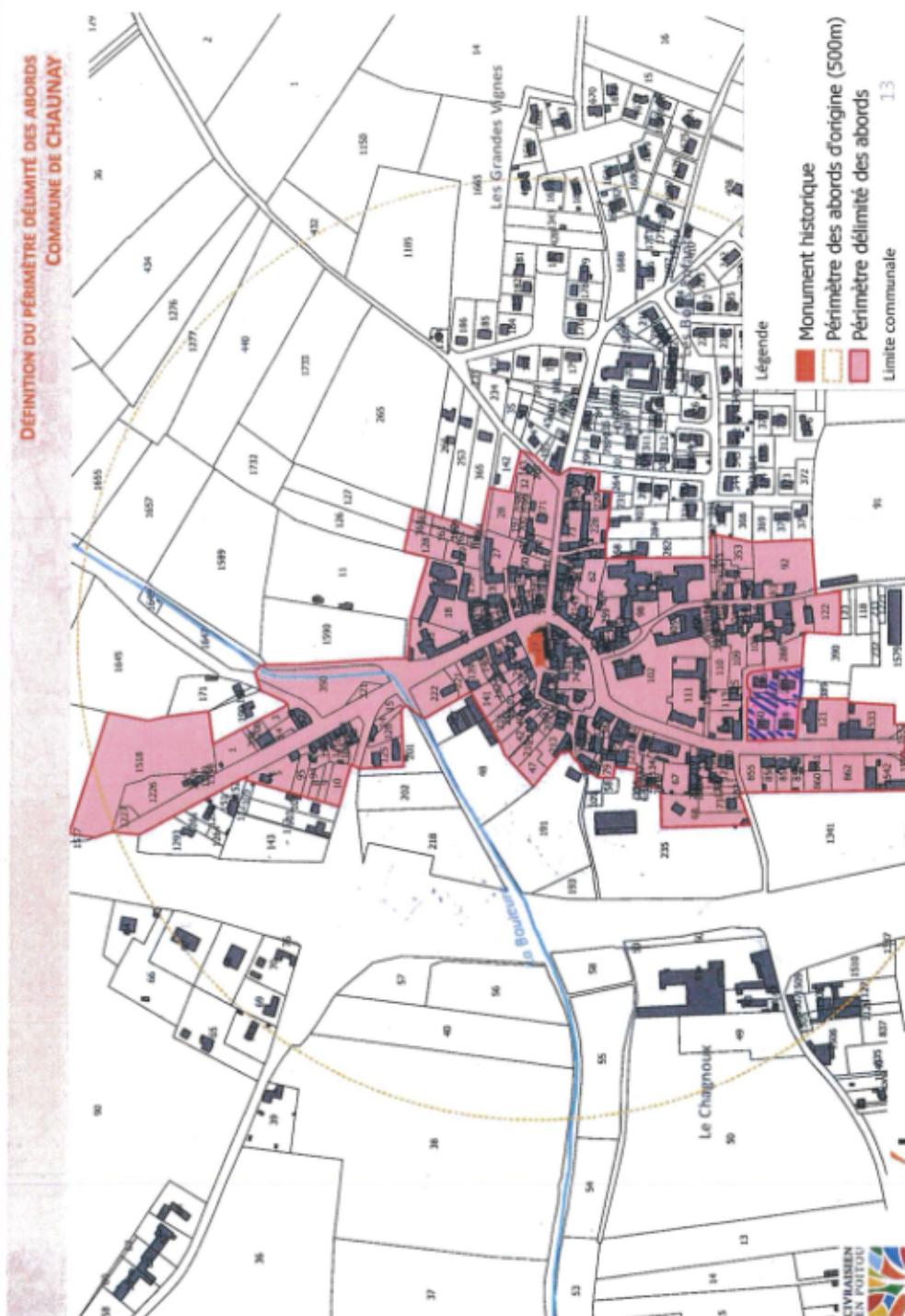
La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA) au titre de l'article L.621-30-11 du code du patrimoine, permettant de modifier le périmètre déterminé par une distance de 500 mètres en l'adaptant à la réalité du terrain pour une application cohérente de la servitude.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (article L.621-32 du code du patrimoine). L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de co- visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux au sein de ce périmètre.

Considérant le PDA réalisé conjointement avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Vienne sur la commune de Chaunay ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la proposition de Périmètre Délimité des Abords, **ci-joint, y compris les 4 parcelles hachurées en bleu** (cadastrées AC 250, AC 286, AC 248, AC285)
 - De préciser que le PDA sera soumis à enquête publique conjointement avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - D'indiquer que le PDA ne sera opposable qu'après approbation du PLUi ;
 - De préciser que cette délibération fera l'objet des formalités d'affichage pendant une durée d'1 mois à la mairie de Chaunay et au siège de la CCCP aux endroits habituels ;
 - De charger le Maire ou son représentant de la réalisation de l'ensemble des modalités s'y rapportant.





Délibération N° 20251211-3 DIA « « Les Grandes Vignes » »

M Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption pour les biens appartenant à Jean-Jacques MOREAU, cadastrés section D N° 1697, situé à CHAUNAY, « Les Grandes Vignes »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption



Délibération N° 20251211-4 Décision Modificative N°4 au Budget Principal

Le maire informe le conseil que la totalité des fonds de concours voirie ont été versés à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Depuis l'adoption de la nomenclature M57, la commune a l'obligation d'amortir les subventions d'équipements versées au prorata temporis. Les crédits votés pour les amortissements sont insuffisants, aussi est-il nécessaire de les augmenter afin de répondre à cette obligation réglementaire.

Il propose donc la décision modificative suivante au budget principal :

Objets : Amortissements

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
198 (040) : Neutralisations des amortisseme	5 500,00	28041512 (040) : Bâtiments et installations	5 500,00
	5 500,00		5 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dotaux amort.des immo.incorp	5 500,00	77681 (042) : Neutralisation des amortisse	5 500,00
	5 500,00		5 500,00
Total Dépenses	11 000,00	Total Recettes	11 000,00

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de Chaunay,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve et autorise la décision modificative N°4 au budget principal 2025 telle qu'exposée ci-dessus.



Délibération N° 20251211-5 Résiliation de la convention d'étude d'aménagement et de viabilisation du lotissement « Le Pré Paillet »

Monsieur le maire expose que le SIMER a entériné la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux publics » suite à une dégradation financière de cette branche. La commune avait signé une convention avec le SIMER pour la viabilisation du lotissement du « Pré Paillet ». Celle-ci devient de fait caduque. M. le Maire propose donc de signer l'avenant N° 1 afin de résilier cette convention.

Vu la délibération de la commune de Chaunay en date du 8 juillet 2021,

Vu la délibération du SIMER en date du 15 octobre 2025 prononçant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics »

Vu la convention d'étude et de réalisation N°2021-10/TP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Prend acte de la cessation de l'activité « Travaux Publics » du SIMER
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention d'étude et de réalisation N°2021-10/TP



Délibération N° 20251211-6 Loyer – Section Gym au 01.01.2026

Mme MICHELET Caroline, conseillère déléguée, informe le conseil de la création d'une section Gym à compter du 01.01.26. Les séances auront lieu le lundi soir à la salle des fêtes. Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur le montant de la location .

Considérant l'importance de soutenir la création de nouvelles activités sur le territoire communal,
Considérant le loyer acquitté par la section YOGA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe **le loyer annuel** dont devra s'acquitter la section GYM pour l'occupation de la salle des fêtes, à compter du 01.01.26, à **50€**

Questions diverses :

M. le Maire présente les RAR 2026 :

Dépenses d'Investissement :

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
0116	ECLAIRAGE PUBLIC		21538 Autres réseaux	74 906,66	0,00	74 906,66	0,00	74 906,66	0,00	100,00
0123	TRAVAUX DE VOIRIE		2041512 Bâtiments et installations	74 906,66	0,00	74 906,66	0,00	74 906,66	0,00	100,00
0133	ACQUISITION MATERIEL		2033 Frais d'insertion	55 210,56	46 698,93	8 511,63	84,58	1 811,28	6 700,35	87,86
			21538 Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			21561 Matériel roulant	1 811,28	0,00	1 811,28	0,00	1 811,28	0,00	100,00
			215731 Matériel roulant	1 200,00	1 141,20	58,80	95,10	0,00	58,80	95,10
			2158 Autres install., matériel et outillage techniques	1 135,56	64,44	94,63	0,00	64,44	94,63	
			21838 Autre matériel informatique	5 500,00	5 311,19	188,81	96,57	0,00	188,81	96,57
			21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 429,08	255,12	2 173,96	10,50	0,00	2 173,96	10,50
			21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	2 481,79	-2 481,79	0,00	0,00	-2 481,79	0,00
			2188 Autres immobilisations corporelles	8 000,00	7 648,06	351,94	95,60	0,00	351,94	95,60
0134	ACQUISITION DE PANNEAUX		2152 Installations de voirie	1 500,00	1 451,83	48,17	96,79	0,00	48,17	96,79
			215738 Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 451,83	-1 451,83	0,00	0,00	-1 451,83	0,00
0163	RESERVE FONCIERE			140 357,04	0,00	140 357,04	0,00	2 800,00	137 557,04	1,99
			2111 Terrains nus	140 357,04	0,00	140 357,04	0,00	1 800,00	138 557,04	1,28
			2112 Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	-1 000,00	0,00
0181	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX			118 509,57	26 543,91	91 965,66	22,40	63 384,34	28 581,32	75,88
			21312 Bâtiments scolaires	13 500,00	0,00	13 500,00	0,00	13 416,59	83,41	99,38
			21318 Autres bâtiments publics	66 000,00	17 637,96	48 362,04	26,72	28 161,59	20 200,45	69,39
			21321 Immeubles de rapport	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	21 806,16	1 193,84	94,81
			21351 Bâtiments publics	5 009,57	8 905,95	-3 896,38	177,78	0,00	-3 896,38	177,78
			21538 Autres réseaux	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
0219	AMENAGEMENT RUE DES BONS ENFANTS			5 988,00	0,00	5 988,00	0,00	5 988,00	0,00	100,00
		2031 Frais d'études	5 988,00	0,00	5 988,00	0,00	5 988,00	0,00	5 988,00	100,00
0226	CREATION D'UNE STATION CARBURANT			40 470,10	40 410,82	59,28	99,85	0,00	59,28	99,85
		2151 Réseaux de voirie	40 470,10	40 410,82	59,28	99,85	0,00	59,28	99,85	
0238	Aménagement du CIMETIERE			22 000,00	0,00	22 000,00	0,00	18 042,00	3 958,00	82,01
		2116 Cimetière	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00	18 042,00	3 958,00	82,01	
0239	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA POSTE			27 205,59	0,00	27 205,59	0,00	27 205,59	0,00	100,00
		21318 Autres bâtiments publics	27 205,59	0,00	27 205,59	0,00	27 205,59	0,00	27 205,59	100,00
0241	RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DE REUNION			34 371,36	34 138,08	233,28	99,32	0,00	233,28	99,32
		21318 Autres bâtiments publics	34 371,36	34 138,08	233,28	99,32	0,00	233,28	99,32	
0243	CANTINE SCOLAIRE			107 000,00	100 036,72	96 93,28	93,49	4 245,84	853,84	99,20
		21312 Bâtiments scolaires	82 000,00	62 996,56	19 003,44	76,83	4 245,84	14 757,60	82,00	
		215741 Instal. matériel outillage des cantines scolaires	0,00	35 218,80	-35 218,80	0,00	0,00	-37 082,40	0,00	
		2158 Autres install., matériel et outillage techniques	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	
		2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	1 821,36	-1 821,36	0,00	0,00	-1 821,36	0,00	
0244	CABINET DENTAIRE			2 000,00	1 500,00	500,00	75,00	0,00	500,00	75,00
		2031 Frais d'études	2 000,00	1 500,00	500,00	75,00	0,00	500,00	500,00	75,00
*NI	Non individualisé			46 646,00	40 391,68	6 254,32	86,59	0,00	6 254,32	86,59
		21318 Autres bâtiments publics	6 646,00	0,00	6 646,00	0,00	0,00	6 646,00	0,00	
		215731 Matériel roulant	40 000,00	39 990,00	10,00	99,98	0,00	10,00	99,98	
		2158 Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	401,68	-401,68	0,00	0,00	-401,68	0,00	
*OF	Op. financière			436 410,00	131 332,81	305 077,19	30,09	0,00	305 077,19	30,09
		1641 Emprunts en euros	110 500,00	101 819,58	8 680,42	92,14	0,00	8 680,42	92,14	
		165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	175,00	825,00	17,50	0,00	825,00	17,50	
		198 Neutralisations des amortissements	40 600,00	29 338,23	11 261,77	72,26	0,00	11 261,77	72,26	
		27638 Autres établissements publics	284 310,00	0,00	284 310,00	0,00	0,00	284 310,00	0,00	
		Total Général	1 234 967,69	530 702,97	704 264,72	42,97	200 247,31	504 017,41	59,19	

RAR **350 135,37**

Recettes d'investissement :

Situation comptable - Mairie de CHAUNAY - 2025 Opérations ventilés par Articles (Recette - Section Investissement)

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
0116	ECLAIRAGE PUBLIC		13258 Autres groupements	26 211,66	0,00	-26 211,66	0,00	0,00	-26 211,66	0,00
0226	CREATION D'UNE STATION CARBURANT		1323 Départements	14 000,00	0,00	-14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	100,00
0241	RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DE REUNION		1323 Départements	17 978,00	17 888,39	-89,61	99,50	0,00	-89,61	99,50
		13251 GFP de rattachement	14 000,00	13 932,00	-68,00	99,51	0,00	-68,00	99,51	
0243	CANTINE SCOLAIRE		1321 Etats et établissements nationaux	18 356,00	0,00	-18 356,00	0,00	16 956,00	-1 400,00	92,37
		13258 Autres groupements	1 400,00	0,00	-1 400,00	0,00	0,00	-1 400,00	0,00	
*NI	Non individualisé		1641 Emprunts en euros	40 000,00	40 000,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
*OF	Op. financière		001 Excédent d'investissement reporté	1 118 422,03	325 300,18	-793 121,85	29,09	0,00	-793 121,85	29,09
		021 Virement de la section de fonctionnement	505 367,08	0,00	-505 367,08	0,00	0,00	-505 367,08	0,00	
		024 Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	
		10222 FCTVA	37 000,00	47 408,50	10 408,50	128,13	0,00	10 408,50	128,13	
		10226 Taxe d'aménagement	84,00	44,62	-39,38	53,12	0,00	-39,38	53,12	
		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	247 838,83	247 838,83	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
		165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	670,00	-330,00	67,00	0,00	-330,00	67,00	
		27638 Autres établissements publics	17 000,00	0,00	-17 000,00	0,00	0,00	-17 000,00	0,00	
		28041512 Bâtiments et installations	40 600,00	29 338,23	-11 261,77	72,26	0,00	-11 261,77	72,26	
		Total Général	1 234 967,69	583 188,57	-851 779,12	31,03	30 956,00	-820 823,12	33,53	

RAR **-58 567,66**

Les montants floutés en jaune seront reportés sur le budget 2026 et financés par Les excédents d'investissement et de fonctionnement 2025.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Guy SAUVAITRE

Le secrétaire de séance
Karen LAPORTE

CM du 11 décembre 2025